



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 19 septembre 2022

M. REGEREAU Michel
M. BERGEOT Laurent

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,

Suite à nos rencontres de la semaine dernière, voici les propositions de la CFTC.

Bourse des Mines :

Pour la CFTC, la liste des études est relativement consistante. Cette prestation continue de s'éteindre lentement, elle n'appelle pas de réforme en profondeur. Cependant, on propose de mener une réflexion sur les emplois en alternance, ce qui est un grand enjeu dans notre pays.

ASS :

Pour la CFTC, le bilan qui nous a été présenté confirme que les habitudes de nos ayants droit ont évolué depuis plusieurs années et les causes sont certainement multiples.

Elle rappelle que nos priorités restent le maintien à domicile de nos ayants droit en favorisant toujours les bas revenus dans le cadre budgétaire alloué.

Pour la CFTC, la réflexion doit être menée en deux étapes :

La première étape : une mesure d'urgence pour 2022. Une aide exceptionnelle au chauffage pour les tranches de 1 à 4 voire 5 en fonction du budget ASS non consommé. Afin de pouvoir déterminer la somme (qui pourra être dégressive) et pour définir le nombre de tranches concernées, il est nécessaire d'obtenir le nombre d'affiliés par tranche pour les tranches de 0 à 4.

A chaque tranche il est nécessaire de déduire les personnes chauffées à distance ainsi que les personnes placées en Ehpad.

A la réception de ces données, nous pourrions définir le montant des aides allouées par dégressivité.

Un courrier explicatif avec un formulaire à retourner signé devraient être transmis aux personnes concernées avec un retour dans un délai d'un mois.

Au bout de ce terme, les personnes qui n'auront pas répondu seront contactées par le service social, afin de faire le point. Ce sera aussi un bon test pour voir si nos ayants droit lisent nos informations.

Concernant 2023 : une réflexion doit être menée pour faire évoluer nos prestations toujours dans le cadre du bien vieillir à domicile. Cela nécessitera une modification du RNAS.

- Retour des aides incontinence (comme par le passé qui ont dû être modifiées faute de budget).
- Prise en charge des déplacements pour se rendre chez le médecin en définissant les règles d'attribution.

La CFTC est disposée à réfléchir à toutes les propositions qui seront prioritairement axées sur le maintien à domicile et les bas revenus qui restent notre priorité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Raphaël MARGHERITA